



## Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif pour adoption

Note : Le coût total de la prolongation du treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu'en 2025 serait couvert par le projet de budget programme pour 2024-2025 ; il recouvre tous les produits qui figureront dans ce document. Un des axes majeurs du projet de budget programme 2024-2025 consistera à promouvoir des plateformes intégrées permettant aux bureaux de pays d'atteindre les cibles du triple milliard et les objectifs de développement durable liés à la santé. Pour ce faire, il s'agira de renforcer : a) les systèmes de santé, en les recentrant sur les soins de santé primaires ; b) les données et l'exécution ; c) la science et l'innovation, y compris la santé numérique ; et d) l'architecture/les partenariats pour la santé mondiale, y compris le Plan d'action mondial pour les objectifs de développement durable. Suivant l'une des grandes recommandations issues de l'évaluation de la transformation de l'OMS, les ressources nécessaires qui ont été calculées seront affectées en priorité aux bureaux de pays. En préparation de 2024-2025, les travaux prévus au titre du budget programme 2022-2023 seront examinés afin d'en revoir l'ordre de priorité pour atteindre les buts ci-dessus.

<b>Résolution :</b> Prolongation du treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu'en 2025	
<b>A. Lien avec le budget programme approuvé pour 2022-2023</b>	
<b>1.</b>	<b>Produit(s) défini(s) dans le budget programme approuvé pour 2022-2023 au(x)quel(s) ce projet de résolution contribuera s'ils sont adoptés :</b>
	La prolongation du treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu'en 2025 couvrirait le même champ que le projet de budget programme 2024-2025, c'est-à-dire tous les produits qui y figureront.
	En plus des produits issus des trois résultats des cibles du triple milliard, les travaux relevant des produits ci-dessous du budget programme approuvé 2022-2023 seront examinés afin d'en revoir l'ordre de priorité en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la prolongation du treizième programme général de travail, 2019-2023.
	4.1.1 Pays ayant la capacité de renforcer leurs données et leurs systèmes d'analyse et d'information sanitaire pour étayer les politiques et produire un impact
	4.1.2 Suivi des impacts et des résultats prévus dans le treizième PGT, des tendances sanitaires mondiales et régionales, des indicateurs des objectifs de développement durable, des inégalités en santé et des données ventilées
	4.1.3 Renforcement de la base factuelle, meilleure hiérarchisation et utilisation des normes et critères générés par l'OMS, et amélioration de la capacité de recherche et de l'aptitude à élargir de manière efficace et durable l'emploi des innovations, y compris la technologie numérique, dans les pays
	4.2.1 Renforcement du leadership, de la gouvernance et des relations extérieures pour mettre en œuvre le treizième PGT et assurer un impact correspondant au niveau des pays, sur la base de communications stratégiques et conformément aux objectifs de développement durable dans le contexte de la réforme des Nations Unies

	4.2.4 Planification, allocation des ressources, suivi et notification fondés sur les priorités des pays, et destinés à produire un impact dans les pays, à optimiser les ressources et à faire aboutir les priorités stratégiques du treizième PGT
2.	<b>En quoi l'examen du projet de résolution se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le budget programme approuvé pour 2022-2023 ?</b> Sans objet
3.	<b>Toute activité supplémentaire du Secrétariat pendant l'exercice 2022-2023 qui ne peut pas être couverte par le budget programme approuvé pour 2022-2023 :</b> Sans objet
4.	<b>Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour appliquer la résolution :</b> Deux ans
<b>B.</b>	<b>Incidences, en termes de ressources, de l'application de la résolution pour le Secrétariat</b>
1.	<b>Dépenses totales pour appliquer la résolution, en millions USD :</b> Sans objet
2.a	<b>Dépenses estimatives déjà prévues dans le budget programme approuvé pour 2022-2023, en millions USD :</b> Sans objet
2.b	<b>Estimation des dépenses supplémentaires qui ne sont pas prévues dans le budget programme approuvé pour 2022-2023, en millions USD :</b> Sans objet
3.	<b>Estimation des dépenses à prévoir dans le projet de budget programme 2024-2025, en millions USD :</b> Les incidences financières qu'aura la prolongation du treizième programme général de travail, 2019-2023 jusqu'en 2025 pour 2024-2025 correspondent au coût total de l'élaboration et du calcul du projet de budget programme pour 2024-2025 et de sa soumission aux organes directeurs dans les délais réglementaires prévus.
4.	<b>Estimation des dépenses à prévoir dans les futurs projets de budget programme, en millions USD :</b> Sans objet
5.	<b>Volume des ressources disponibles pour financer l'application de la résolution lors de l'exercice en cours, en millions USD :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Ressources disponibles pour financer la résolution lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet</li> <li>– <b>Déficit de financement restant lors de l'exercice en cours :</b> 0</li> <li>– <b>Le cas échéant, estimation des ressources non encore disponibles qui contribueraient à combler le déficit de financement lors de l'exercice en cours :</b> Sans objet</li> </ul>

Treizième PGT : treizième programme général de travail, 2019-2023.

= = =